



Bourg-en-Bresse, le 16 octobre 2019

M. le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Robert Marcelpoil  
01500 Ambérieu-en-Bugey

**Objet : Avis sur le PLU d'Ambérieu-en-Bugey dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées**  
Réf. Courrier : 19-055

Monsieur le Maire,

FNE Ain a étudié le projet de PLU de votre commune. Nous souhaitons vous faire part des observations suivantes.

**L'artificialisation des terres** est responsable, pour une part importante :

- du déclin de la biodiversité
- de l'aggravation des risques d'inondation
- de la perte des terres agricoles
- de la disparition des sols qui, rappelons-le, constituent un bien commun irremplaçable et pourtant mal protégé.

Or cette artificialisation est un phénomène en augmentation constante. Quelques données de contexte (source : France Stratégie, 2019) :

- Quand on rapporte la surface artificialisée à la densité de population, la France apparaît plus artificialisée que les principaux États membres de l'Union européenne.
- L'artificialisation des sols est, sur une longue période, nettement plus rapide que la croissance de la population, et le ralentissement observé ces dernières années semble largement expliqué par le cycle de la construction.
- Ce rythme élevé d'artificialisation s'explique par la faible densification des nouvelles constructions, en particulier du logement individuel : à titre d'exemple, en 2015, 46 millions de mètres carrés de surface de plancher – soit 4 600 hectares – ont entraîné l'artificialisation de 20000 hectares de parcelles cadastrales.

Déjà en 2012 l'Etat s'était doté d'une stratégie foncière qui avait pour dessein la réduction du rythme d'artificialisation pour le territoire de l'ancienne région Rhône-Alpes de 50 % entre 2012 et 2022. L'objectif de zéro artificialisation

France Nature Environnement Ain

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement – Reconnue d'utilité publique depuis 1976.

Siège social : 44 avenue de Jasseron – 01000 BOURG-EN-BRESSE / Tel. 04 74 21 38 79 / Courriel. [ain@fne-aura.org](mailto:ain@fne-aura.org)

Antenne montagne : Place de l'Église – 01130 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

<https://www.fne-aura.org/ain/>

nette porté par le Plan biodiversité de 2018 prend acte de l'impérieuse nécessité de réfléchir différemment l'aménagement de notre territoire.

**FNE Ain** veille donc à ce que cette artificialisation soit la plus faible possible de manière à ce que les communes atteignent prochainement l'objectif de zéro artificialisation nette porté par le Plan biodiversité. Au contraire, le PLU d'Ambérieu-en-Bugey permet une artificialisation des terres et une consommation d'espaces agricoles et naturels démesurée, et qui nous semble inacceptable. Nous nous appuyons, pour affirmer cela, sur les éléments suivants :

### **Des prévisions de croissance démographique démesurées et des chiffres erronés**

Ambérieu-en-Bugey est une ville soumise à une pression démographique certaine, en raison notamment de sa proximité avec plusieurs bassins d'emplois (Lyon, PIPA...). Il est nécessaire, en conséquence, de prévoir la création des logements et équipements qui permettront d'accueillir les nouveaux habitants.

Il nous semble, à la lecture du PLU, que l'importante augmentation démographique de la commune est un objectif en soi pour les élus, alors qu'elle ne devrait être qu'un phénomène (causé par de multiples facteurs : économiques, sociaux, naturels...) que la commune se proposerait d'accompagner.

Pourtant, force est de constater que les calculs présentés par le PLU sont basés sur une hypothèse peu crédible d'un taux de croissance démographique de 2 % par an (indiqué dans le rapport de présentation, p16). S'appuyant sur des chiffres datant de 2011, nous savons aujourd'hui que cette hypothèse de la commune est déjà contredite par les données de l'INSEE pour l'année 2016 qui indiquent une population de 14'081 habitants, loin des 15'279 habitants estimés par la commune pour cette même année.

En se basant sur les données réelles de l'INSEE pour 2016, même en maintenant cette hypothèse de croissance de 2 % qui nous semble bien trop élevée, nous atteignons une estimation de **18'579 habitants pour 2030 plutôt que les 20'160** espérés par la commune. **Cela doit nécessairement inciter les porteurs du PLU à revoir à la baisse les besoins de construction et donc d'artificialisation des terres.**

**Les besoins de construction de logements et d'équipements doivent en conséquence être revus à la baisse pour tenir compte de ce différentiel de 1'600 habitants.**

### **Un taux de vacance des logements à faire diminuer**

Le taux de vacance des logements est estimé à 7,7 % à Ambérieu-en-Bugey, chiffre qui se situe plus ou moins dans la moyenne nationale. Nous regrettons que la commune semble s'en satisfaire et ne cherche pas de moyen pour faire baisser ce taux, ce qui permettrait là aussi de revoir à la baisse les besoins en nouveaux logements.

**Ainsi, les programmes de constructions, et notamment ceux prévus en dehors de l'enveloppe urbaine, devront être repensés, voire retirés du PLU. C'est notamment le cas des OAP n°8, 9, 10, 11, 12 et 14.**

### **Les prévisions d'artificialisation due aux activités économiques sont difficilement compréhensibles**

En ce qui concerne la consommation foncière due aux activités économiques, le raisonnement de la commune est difficilement compréhensible :

*« Au total, 59 hectares seront consommés pour le confortement des entreprises déjà implantées sur le territoire et l'accueil de nouvelles activités économiques et commerciales. Le projet est compatible avec le SCoT qui définit une*

consommation foncière maximum de 51 ha pour l'échéance 2030 du SCoT. Le PLU prévoit  $26,2+3,5=29,7$ ha de consommation d'espace estimée d'ici 2030. »

**Pourquoi la commune estime-t-elle qu'en consommant 59 ha elle respecte l'objectif du SCOT de 51 ha maximum ?**

**Comment expliquer qu'en l'espace de quatre lignes 59 ha se transforment en 29,7 ha ?**

### **Plusieurs STECAL ne sont pas justifiés**

La situation des Secteurs de Taille Et de Capacité Limitées (STECAL) interroge également. Il y en a dix, représentant **40 ha de consommation de terres agricoles ou naturelles**. Certains sont démesurés et non expliqués/justifiés, notamment ceux en lien avec des activités de loisirs.

### **Au total, des prévisions de consommation foncière non chiffrées mais visiblement démesurées**

Les zones AU représentent 89 ha, soit 3,6 % du territoire de la commune, ce qui paraît déjà conséquent (p.53 des justifications du PLU). On peut y ajouter de nombreuses parcelles en U (dont certaines en extension) qui ne sont pas encore urbanisées mais le seront bientôt, ainsi que les 40 ha de STECAL (qui sont par définition en A ou en N) et qui accueilleront des activités de loisirs (motocross, paintball...)

**Nous ne parvenons pas à connaître la surface totale précise des terres agricoles et naturelles qui seront aménagées et demandons qu'un échéancier clair et détaillé de la consommation foncière figure dans le PLU.**

Aucun élément ne vient expliciter les efforts faits par la commune d'Ambérieu-en-Bugey pour réduire la consommation de terres agricoles pour l'urbanisation.

**En conclusion, FNE Ain estime que le PLU d'Ambérieu-en-Bugey prévoit une artificialisation des terres bien trop importante et donc inacceptable.**

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour échanger avec vous sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Laurine CORNATON PERDRIX  
Co-Présidente  
FNE Ain

